



## Lignes directrices pour les foyers de soins de longue durée et maisons de retraite en cas d'interruption temporaire de l'alimentation en eau

Une interruption survient lorsqu'il n'y a pas d'eau dans le foyer de soins de longue durée ou la maison de retraite. Dans certains cas, une interruption d'approvisionnement en eau peut conduire à l'émission d'un avis d'ébullition jusqu'à ce que le service soit rétabli.

**Point important :** En cas d'interruption, même pendant une courte période, vous devez vérifier auprès des services que l'eau est potable avant de la consommer.

**Le présent feuillet d'information ne présente que des lignes directrices.** Des procédures spéciales peuvent être nécessaires et des consignes supplémentaires peuvent être émises.

En cas de coupure d'eau, veuillez en informer Santé publique Ottawa en composant le 613-580-6744 (ou le 3-1-1 après les heures d'ouverture et demandez à parler à l'inspecteur en santé publique de garde) afin d'obtenir des conseils.

### Mesures préventives en cas d'interruption de l'alimentation en eau :

- Mettre sur pied un plan d'urgence.
- Se procurer des contenants isothermes munis d'un robinet à utiliser temporairement comme stations de lavage des mains.
- Prévoir un plan de 72 heures d'approvisionnement en eau potable (bouteille ou service de livraison p. ex.).
- Préparer un plan alimentaire de 72 heures incluant une manipulation minimale des aliments ou des repas préparés par un traiteur en plus d'ustensiles, de gobelets et d'assiettes jetables.
- Avoir une liste de personnes avec qui communiquer en cas d'urgence, à savoir une entreprise de transport d'eau autorisée, une entreprise d'élimination de déchets autorisée et des traiteurs professionnels en règle.



## Après la coupure d'eau :

- Déterminer si l'interruption est due aux installations de l'établissement ou au réseau municipal.
- Visiter la page ci-dessous en cas de [panne de courant](#).
- Mettre en place un plan d'urgence conformément aux politiques et procédures internes de l'établissement.
- Prévenir immédiatement Santé publique Ottawa pendant les heures d'ouverture. Composer le 3-1-1 après les heures d'ouverture ou la fin de semaine et demander à parler à l'inspecteur en santé publique de garde.
  - Informer le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs en plus de Santé publique Ottawa si l'interruption est due au réseau d'aqueducs privés (puits).
- Prévenir le fournisseur d'extincteurs.
- Informer les résidents et les familles sur l'état de la situation.

## Mesures en cas d'interruption du service d'eau :

### Eau potable

- Se procurer de l'eau potable. Opter pour l'eau en bouteille ou communiquer avec une entreprise de transport d'eau potable autorisée.
- N'utiliser que de l'eau potable pour tout usage (douche, bain, brossage des dents p. ex.).

### Préparation des aliments

- Faire appel aux services d'un traiteur autorisé, d'un incubateur culinaire ou de la cuisine d'un autre établissement pour fournir des aliments et des ustensiles. Obtenir l'approbation de Santé publique Ottawa avant d'utiliser des aliments préparés ailleurs lors d'interruption du service d'eau.
- N'utiliser que de l'eau potable pour la préparation des aliments. Opter pour de l'eau embouteillée ou faire appel à une entreprise de transport d'eau autorisée.
- Limiter les menus aux aliments qui nécessitent peu de manipulation et de préparation.
- L'eau utilisée pour laver les fruits et les légumes ou pour la consommation (café, jus, jello, glace, etc.) doit provenir de l'une des sources susmentionnées (eau embouteillée ou entreprise de transport).



- Les fontaines d'eau et les distributrices de boissons gazeuses ou de glace doivent être mises hors d'usage.
- Utiliser des ustensiles et des assiettes jetables.
- Ne pas utiliser de lave-vaisselle ou d'évier.

### **Lavage des mains**

- Installer des lavabos temporaires dans la cuisine et à tous les étages pour le lavage des mains afin d'assurer la salubrité des aliments et les soins cliniques.
  - Faire bouillir l'eau puis la verser dans un récipient isotherme muni d'un robinet. Veiller à ce que du savon à mains liquide et des serviettes jetables soient placés près des lavabos de tous les étages.
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (alcool isopropylique à 70 %) après le lavage des mains.
- Afficher des consignes sur le lavage des mains près de tous les lavabos (cuisine, étage des soins, toilettes, etc.).

### **Chasse d'eau**

- Faire livrer des toilettes portables dans l'établissement si l'interruption de service dure plus de deux heures.
- Désigner des toilettes communes pour le personnel où une autre source d'eau ou de l'eau non potable est disponible. Indiquer l'eau non potable par exemple par la mention : « cette eau n'est pas potable ».
- Ne pas tirer la chasse après la miction (uriner) s'il n'y a pas d'eau dans les toilettes des résidents. Placer des sacs à ordures dans les toilettes ou les chaises d'aisance pour les selles. Faire appel à une entreprise de gestion des déchets autorisée.

### **Soins cliniques**

- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (alcool isopropylique à 70 %) après le lavage des mains.

### **Piscines et spas**

- Fermer les piscines, les spas et les vestiaires jusqu'à ce que le service soit rétabli.

### **Salon de coiffure**

- Fermer le salon jusqu'à ce que le service soit rétabli.



### Retour du service :

- Obtenir de la Ville l'autorisation d'utiliser l'eau.
- Suivre les consignes de Santé publique Ottawa.
- Si l'interruption a duré moins de 2 heures, faire couler l'eau pendant 5 à 10 minutes. Si l'interruption a duré plus de 2 heures, faire couler l'eau pendant 30 minutes pour réduire les risques de [Légionellose](#).
- Prévenir le fournisseur d'extincteurs.
- Tirer les chasses d'eau.

### Avec qui communiquer pour obtenir de l'information supplémentaire :

- Composez le 613-580-6744 (ou le 3-1-1 après les heures d'ouverture, les fins de semaine et les jours fériés) pour parler à l'inspecteur en santé publique de Santé publique Ottawa.
- Composez le 2-1-1 ou le 1 877 330-3213 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur les services sociaux et de santé du gouvernement provincial et des collectivités locales.
- Composez le 9-1-1 en cas d'urgence.
- Les stations de radio suivantes diffusent en direct les annonces locales à Ottawa : AM : 580 CFRA, FM : 91.5 CBC Radio One, 90.7 Ici Première (Radio-Canada en français), 97.9 CHIN Ottawa (multilingue).
- Composez le 1 800 565-4923 pour communiquer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.